

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 19 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2008 portant nomination des membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines

NOR : ETSS1130741A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-45 ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1998 modifié fixant les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2008 modifié portant nomination des membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines,

Arrête :

Est nommée, en qualité de membre de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants, aux emplois de cadre supérieur des organismes de sécurité sociale dans les mines.

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 octobre 2008 susvisé est modifié comme suit :

« 3^o Représentants des organismes de sécurité sociale

*Représentants de la Caisse autonome nationale
de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM)*

Suppléant : Mme Laloum (Patricia), directrice des ressources humaines par intérim, en remplacement de M. Salem (Thierry). »

(Le reste sans changement.)

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 septembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
J.-L. REY